



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 16 mars 2017

Compte-rendu du CHSCT-C du 16 mars 2016

La délégation **Force Ouvrière** était composée de René Fauveau (*DT-NPdc*), Didier Gaillard (*DT-NE*), Bernard Guiot (*DT-STRAS*), Richard Henrard (*DT-CB*), Laurent Jeunon (*DT-BS*) et Dominique Larroque (*DT-RS*).

Pour VNF : M. Olivier Hannedouche (*DRHM Adj. - Président de séance*), Mme Cathy Hennion (*Chargée de mission à la DEV.*), Mme Christine Bourbon (*DIEE/DQSEE*), Mme Béatrice Unal (*représentante des assistants de service social*), Sébastien Legrand (*Juriste*), Romain Dautigny (*chargé de mission en prévention des risques Professionnels - CMPPR*) et Clémence Dellis (*Apprentie à CMPPR*), Frédéric LASFARGUES (*ISST*).

Excusés : Mme le Docteur Françoise Rouy (*représentante des médecins de prévention*).

Les points à l'ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du 8 février 2017,
- 2- Point d'information sur le centre de gestion,
- 3- Point d'information sur la réalisation du programme annuel de prévention des risques professionnels,
- 4- Analyse statistique des accidents de l'année 2016 + question FO sur la prise en compte de l'ancienneté,
- 5- Présentation du rapport d'activité du secrétaire du CHSCT-C,
- 6- Point d'information sur la formation des nouveaux arrivants,
- 7- Point d'information sur la mise en place du télétravail,
- 8- Constitution du groupe de travail « barrages manuels »,
- 9- Point d'information sur les démarches amiante au sein de VNF,

Questions diverses :

- Question relative aux règlements intérieurs,
- Question relative à la formation des membres du CHSCT VNF,
- Question relative à la durée de la formation PSC1

➤ COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ◀

Force Ouvrière lit sa déclaration préliminaire .

Réponse du président à la déclaration **Force Ouvrière** :

Le président répond que les réponses concernant les points 4, 6 et 9 seront faites lorsque ces points seront évoqués.

Concernant le travail pendant les arrêts de travail, la DRHM fera un rappel des règles sur ce point.

Force Ouvrière prend acte de la réponse.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services - Confédération générale du travail - FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou dominique.schirmer@vnf.fr

Représentant **Force Ouvrière** au CHSCT-C

Titulaires : Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou richard.henrard@vnf.fr - Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr - Didier GAILLARD : didier.gaillard@vnf.fr
Suppléants : Bernard Guiot : bernard.guiot@vnf.fr - Laurent Jeunon : laurent.jeunon@vnf.fr - René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 février 2017 :

Approuvé à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte des amendements de **Force Ouvrière**.

Intervention du Président sur GBCP = Demande d'expertise des membres du CHSCT-C du 8 février 2017 :

Le président indique qu'il a reçu chaque organisation syndicale. Il a proposé un plan d'accompagnement en lieu et place de l'expertise sollicitée.

Les OS (**Force Ouvrière**, CGT et CFDT) maintiennent la demande d'expertise.

Le président précise qu'une réponse officielle sera apportée prochainement.

Force Ouvrière indique, que dans le cas où le DG apporterait une réponse négative quant à la mise en place de l'expertise demandée par les Organisations Syndicales, elle demandera l'application de l'article 5.5 du Décret de 1982.

Information sur le centre de gestion national (CGN) :

La Chargée de mission à la DEV présente le dossier. Le projet a été présenté aux agents dans les DT concernées à savoir DTBS, DTRS, DTNPdC, DTNE et DTS. Les missions socles sont fixées. Les missions spécifiques par DT sont en cours d'études par les directeurs. L'organigramme est finalisé. Les fiches de postes des agents impactés sont en cours de validation. Elles doivent être formalisées pour le 31 mars 2017.

Le dossier sera présenté en consultation au CTU-Plénier en avril 2017 et au CHSCT-C en juin 2017.

Force Ouvrière demande quel est le nombre d'agents impactés par ce projet et les moyens d'accompagnement qui seront mis en place. **Force Ouvrière** pose la question de l'articulation entre les consultations des différentes instances, et plus particulièrement sur la portée de l'avis qui pourrait être rendu par le CHSCT Central prévu au mois de juin.

La Chargée de mission à la DEV apporte les éléments de réponses suivantes :

| Nom de la DT | Nombre d'agents | Observations |
|--------------|--|---|
| DTBS | - 4 agents (3 privés et 1 Public) | - Discussions en cours. - L'agent public exerce à 70 % en ce moment et passera à 50 %. |
| DTNE | - 1 agent sur Nancy (privé), - 4 agents sur Thionville (privés) | - Discussions en cours. - Ils ne sont pas concernés, car ils interviennent principalement pour la CIM. |
| DTRS | - 2 agents (1 public et 1 privé) | - Discussions en cours. |
| DTS | - 1 agent (privé) | - l'agent travaille à 60/70 %. La DT travaille avec l'agent afin de faire évoluer ces missions pour tendre au 100 % |
| DTNPdC | - 2 agents à Douai (1 public et 1 privé) - 2 agents à Dunkerque (1 public et 1 privé) | - Discussions en cours. |

M. le Président apporte les réponses suivantes :

- Sur l'articulation des instances, il précise que pour le CHSCT-C en juin, il s'agira de présenter un bilan de la mise en œuvre de la réforme, avec notamment les PV des CHSCT locaux.

- Sur les moyens d'accompagnements : Il indique que la DRHM a bien pris en compte ce point. Des formations seront mises en place pour la montée en compétence des agents. Les mesures d'accompagnement sont aussi prévues. Elles sont différentes suivant le statut de l'agent (public ou privé). Le Président précise qu'il n'y aura ni mobilité forcée, ni perte de rémunération.

Information sur la réalisation du programme annuel de prévention des risques :

Le chargé de mission en prévention des risques professionnels – CMPRP, présente le bilan annuel 2016 des formations qui ont été réalisées et qui, suivant la réalisation seront reconduites en 2017.

Il apporte une première réponse à la déclaration de **Force Ouvrière** concernant la formation des nouveaux arrivants. Le coût est de 24 996€. Ce coût correspond à la fois à l'élaboration du projet et à la formation des formateurs.

Force Ouvrière prend acte de cette communication.

Analyse statistique des accidents de l'année 2016 :

Le chargé de mission en prévention des risques professionnels – CMPRP, présente le bilan annuel 2016. Il présente aussi le bilan des maladies professionnelles 2016.

Force Ouvrière indique qu'il devient nécessaire de faire évoluer cette présentation, et de produire des analyses des données relatives aux accidents, en vue de dégager des pistes d'amélioration en matière de prévention.

Présentation du rapport d'activité du secrétaire du CHSCT-C :

Le secrétaire du CHSCT-C présente le dossier.

Force Ouvrière prend acte de cette présentation et indique qu'il serait souhaitable de faire apparaître, parmi les points à l'ordre du jour, ceux qui correspondent à des demandes des OS.

Information sur la formation des nouveaux arrivants :

Point reporté à la prochaine séance.

Information sur la mise en place du télétravail :

Le président présente le dossier, en indiquant qu'une présentation du même type a déjà été faite en réunion DG DSC le 2 mars dernier. Il précise que le dossier remis aux membres du CHSCT Central intègre la plupart des remarques faites par les OS au cours de cette réunion, notamment la prise en compte d'un délai de prévenance de 48 heures ouvrées pour modifier un jour télétravaillé. Il ajoute qu'un questionnaire, destiné à effectuer un pré-recensement des candidats potentiels au télétravail va être adressé à tous les agents en début de semaine prochaine.

Force Ouvrière prend acte de la démarche.

Constitution du groupe de travail « barrages manuels » :

Mme la responsable de la DQSEE présente le dossier. Elle indique que le Groupe de travail qui sera appelé à se réunir 2 ou 3 fois en 2017 et qu'il sera constitué pour chacune des 3 DT du Conseiller de Prévention, de 2 CEE, et d'un représentant du personnel désigné parmi les membres du CHSCT Central.

Force Ouvrière prend acte de la démarche et désigne le représentant **Force Ouvrière** pour ce groupe : Richard HENRARD.

Information sur les démarches amiante au sein de VNF :

Le chargé de mission en prévention des risques professionnels – CMPRP, présente le dossier. La procédure proposée est calée sur la démarche de la DTNPdC.

Force Ouvrière prend acte de la présentation et **se félicite** de la production qui a été faite. Ce document permettra via le médecin de prévention de prendre en charge plus rapidement le risque d'exposition à l'amiante des agents. Néanmoins, sur ce dossier, **Force Ouvrière exige** que l'EPA-VNF mette les moyens humains et financiers afin de lutter contre ce risque d'infection et d'attaquer le problème à la base.....**C'est-à-dire d'éliminer le risque amiante !**

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses.

Les représentants *Force Ouvrière* au CHSCT-C

Paris, le 16 mars 2016

DECLARATION au CHSCT-C du 16 mars 2016

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et messieurs
Camarades,

À la lecture de l'ordre du jour, *Force Ouvrière* s'exprimera dans sa déclaration préalable sur :

Le point 4° « Analyse statistique des accidents... » :

Force Ouvrière considère, qu'après maintenant deux ans de mise en place de « BlueKango » (logiciel permettant d'élaborer l'analyse des accidents), il convient de faire évoluer cette analyse sur les trois points suivants :

- avoir une analyse comparative sur plusieurs années du nombre d'accidents,
- avoir une analyse des coûts induits par les accidents de service,
- avoir une analyse par rapport à l'ancienneté de l'agent (cf. notre courrier du 3 janvier 2017).

Le point N°6 « Point d'information sur la formation des nouveaux arrivants » :

Force Ouvrière se félicite de cet affichage. Des questions demeurent, à savoir :

- Les DT avaient déjà un module de formation local pour les nouveaux arrivants. Ont-elles été associées à ce projet ?
- Quel est le coût financier de cette opération ?

Le point N°9 « Point d'information sur la démarche amiante » :

Force Ouvrière estime que le document présenté est intéressant. Pour autant, *Force Ouvrière* exige que soient quantifiés les moyens humains et financiers qui seront alloués à cette démarche.

Enfin pour conclure, *Force Ouvrière* alerte la Direction de l'EPA-VNF et M. l'ISST sur des dérives importantes qui s'installent au sein de l'EPA-VNF. Des agents viennent travailler pendant leurs arrêts de travail. Cette pratique qui engage la responsabilité de l'établissement et de l'agent est totalement illégale. Il faut y mettre un terme sans délai !

Les représentants *Force Ouvrière*
au CHSCT-C



Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIÈRE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou dominique.schirmer@vnf.fr

Représentant *Force Ouvrière* au CHSCT-C

Titulaires : Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou richard.henrard@vnf.fr – Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr – Didier GAILLARD : didier.gaillard@vnf.fr
Suppléants : Bernard Guiot : bernard.guiot@vnf.fr – Laurent Jeunon : laurent.jeunon@vnf.fr – René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr